**Préavis No 1/2023**

Château-d’Oex, le 14 décembre 2022

*Greffe + Travaux\_0134 + 9122\_Préavis édités + 3518 En Glacière\_*

Choisissez un élément.

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d’Oex

**Demande d’un crédit d’étude pour la rénovation de la buvette du jardin des neiges, sur le site de Landi**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit d’étude pour la rénovation de la buvette du jardin des neiges, incluant la possibilité d’utiliser le bâtiment existant ainsi que la salle de spectacle du Zénith.

**PREAMBULE**

Un groupe de travail a œuvré jusqu’en 2019 sur un projet de nouveau bâtiment qui comprendrait la buvette du jardin des neiges ainsi que des locaux pour le Centre Alpin International de Ballons à Air Chaud (Caibac) et le Festival International de Ballons (FIB). Ce projet très intéressant aurait également servi à remplacer les différentes tentes VIP du FIB. Cependant, ce projet n’a pas pu se réaliser pour des raisons financières.

Le groupe de travail actuel, dont plusieurs membres sont issus du premier groupe, a dû composer avec la situation du jour. Force est de constater que beaucoup de paramètres ont changé.   
En effet, le FIB, ensuite du départ de nombreux sponsors, a revu ses exigences à la baisse et les besoins sont devenus beaucoup moins importants en ce qui concerne le Caibac également. Ceci a passablement remis en cause l’étude du premier projet. Le groupe a donc décidé de revisiter le projet et propose une version qui inclurait l’optimisation de la halle «Landi », ainsi qu’une réfection et mise à jour d’une partie du Zénith.

Ce projet aurait pour avantage la non-reconstruction d’un bâtiment supplémentaire, et dans le même temps d’optimiser l’utilisation des quatre travées du rez de la Landi, tout en lui laissant le maximum de flexibilité, sachant que ce lieu est très important pour les différentes sociétés qui y organisent des manifestations.

Le crédit demandé peut paraître assez faible, vu l’ampleur du projet, mais il a l’avantage de se référer à plusieurs études déjà en notre possession et ne demande pas de recommencer l’étude à zéro.

Ce projet est en cours de discussion. Il permettra d’amener l’étude à sa fin pour consultation au Conseil communal qui devra se prononcer sur le financement, et bien sûr le projet en lui-même, ceci avant la mise à l’enquête finale. Un montant de CHF 55'000.00 est donc sollicité afin de couvrir ces frais.

**NATURE ET COUTS DE L’ETUDE**

Le bureau d’architecte choisi aura comme tâche de fournir à la Municipalité tous les éléments lui permettant de mettre à l’enquête les travaux de transformation et de proposer au Conseil Communal un crédit pour la réalisation de ces travaux.

Des contacts sont actuellement en cours avec Pays-d’Enhaut Région Economie et Tourisme en vue de l’éventuelle obtention d’une subvention FET.

**COUT ESTIME**

Mandat d’architecte **CHF 55'000.00**

=============

**CONCLUSIONS**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D’OEX**

- vu le préavis municipal No 1/2023 du 14 décembre 2022 ;

- ouï le rapport de la commission chargée d’étudier cette affaire ;

- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

**d é c i d e**

**A) D’autoriser** la Municipalité à entreprendre l’étude pour la rénovation de la buvette du jardin des neiges, sur le site de la Landi

**B) D’octroyer** à cet effet un crédit d’étude de CHF 55'000.00

**C) De financer** le montant de CHF 55'000.00 par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d’emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

**D) D’amortir :**

* L’investissement de CHF 55’000.00 sur une période de 10 ans, à raison d’environ  
  CHF 5'500.00 par an, la première fois au budget suivant l’achèvement des travaux.
* A ce montant s’ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l’ordre de CHF 660.00 au taux moyen actuel de 1,2 %.

Dans l’attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 14 décembre 2022.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic : La Secrétaire :**

**Eric Grandjean Sophie Matthey**